Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 41 (1953)

Artikel: Les origines énigmatiques de la chapelle de St-Jean-Baptiste à Gruyère
Autor: Naef, Henri
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-817820

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES ORIGINES ÉNIGMATIQUES DE LA CHAPELLE DE St-JEAN-BAPTISTE A GRUYÈRE

par Henri Naef

Il nous plaît de rejoindre le Gruérin auquel ces pages sont dédiées sur la terrasse du château de Gruyère pour y deviser en cette liberté prolixe qu'ont toujours les gens de métier à parler du métier... Et nous commencerions par narrer l'exploration qui nous mit naguère au pied du mur justement. Il n'était pas question alors de romancer la belle aventure des comtes et des bergères, mais d'exposer congrûment, sans trop de fantaisie, les étapes constructives du fort dont la cour évoque invinciblement le prieuré de St-Ours et le château d'Issogne, au pays d'Aoste. A cette besogne passionnante s'employa l'été 1952, puis, l'été n'y suffisant pas, ce fut la course au clocher. Nous y voici donc. La chapelle de St-Jean n'est pas le moindre attrait du lieu où la curiosité admirative pose d'innombrables questions. Comment y répondre ? Avec « patience et longueur de temps », en les prenant l'une après l'autre.

Chapelle et chapelains

Tout en appartenant au système défensif du château, l'édifice est indépendant du logis ; la poterne, que domine une tourelle rectangulaire, y conduit de la cour intérieure. De plus il fait si bien partie du rempart que son chevet, orienté selon la règle liturgique, s'intègre jusqu'à la base rocheuse, à quelque six mètres de profondeur, en forme de tourelle ouverte à la gorge. De fait l'excavation pourvue de deux meurtrières, visant le nord et l'est, porte l'indice

de son appartenance contemporaine à la haute muraille extérieure. L'implantation oblige d'ailleurs l'archéologue à examiner la liaison des ouvrages primitifs avec ceux qui s'édifièrent plus tard. Il suffit de préciser pour l'instant que seule la partie supérieure, fermée par un plancher, servait au culte.

La porte en ogive surbaissée est ornée d'une sculpture aux armes pleines de Gruyère, avec l'inscription *Loys conte* 1480 *ihs. m.* Les embellissements du comte Louis l'ont fait passer pour « son second fondateur » par J. J. Hisely, l'éminent historien du comté [1]. Quant au fondateur même, les opinions varient. Un auteur récent estime que la chapelle semble remonter au XIIIe siècle [2], un autre lui donne la date trop précise de 1369 [3]. L'on n'en sait, pour l'instant, pas davantage.

Longtemps avant qu'il soit fait mention de l'édifice, un chapelain paraît le 29 septembre 1227. Ce jour-là, « Hugo capellanus comitis de Grueria » figure en qualité de témoin à l'accord passé entre Pierre, fils de Rodolphe III, et les mandataires du chapitre de Lausanne [4]. Afin de lever une excommunication fulminée dans des conditions assez arbitraires, Rodolphe, dont la piété semble avoir été une vertu primordiale, avait consenti à des indemnités énormes. Ce procès, qui ouvre sur les antécédents de la dynastie de lointaines perspectives, mérite un nouvel examen [5]. Limitons-nous au chapelain. Desservait-il une chapelle, car un autel domestique aurait pu suffire, et quelle pouvait-elle être ?

---

[1] *Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire de la Suisse romande* (abréviation : *MDR*), t. XI, p. 122. Cette collection comporte l'*Histoire du Comté de Gruyère* par J. J. Hisely (t. IX à XI, 1851 à 1857) et les *Monuments* de cette histoire, publiés par l'abbé J. Gremaud (t. XXII et XXIII, 1867 et 1869). Hisely confondit St-Jean et une chapelle ou autel paroissial de St-Georges que révèle un testament de 1390 (*MDR*, t. IX, pp. 92, 95 ; t. XXII, p. 523). J. H. Thorin (*Notice historique sur Gruyère*, 1881, pp. 98 et 107) a rectifié l'erreur.

[2] H. Reiners, *Die Burgen und Schlösser des Kantons Freiburg*, Bâle, 1937, t. I, p. 84.

[3] J. Naeher, *Le château et la ville de Gruyère*, Lausanne, 1886, p. 26. — Il fut copié par F. Reichlen, *Le Château de Gruyères, sa construction*, dans *Fribourg artistique* (*FA*), 1909, pl. III. — Aucun des auteurs ne s'explique sur cette date qui semble résulter d'une lecture distraite des clauses testamentaires du comte Jean, datant de 1365 à 1369 (*MDR*, t. X, pp. 298-306 ; t. XXII, pp. 502-503).

[4] Cf. Ch. Roth, *Le Cartulaire de Lausanne*, *MDR*, 3e sér., t. III, 1948, p. 187.

[5] Hisely (*MDR*, t. X, pp. 50-51) n'hésite pas à qualifier de spoliation les mesures auxquelles dut se soumettre alors la famille comtale. — Tandis que disparaît le chapelain Hugo, surgit l'abbé Hugo de Jegenstorf, à Hauterive en 1228 ; un acte du comte Rod, « in manu Hugonis abbatis Alteripe », est passé « apud Grueriam », en février 1234 ; l'abbé mourut peu après. Cf. *MDR*, t. XXII, pp. 36, 38, 426 ; P. J. Gumy, *Regeste de l'abbaye de Hauterive*, 1923, pp. 145, 153 ; R. Pittet, *L'abbaye d'Hauterive au moyen âge* (*AHF*, t. XIII, 1934), p. 279.

A cette époque, le rappel est important, Gruyère n'avait point d'église. St-Théodule ne fut édifié qu'après 1254, et pour l'heure la cité faisait partie de la paroisse de Bulle. Que la population n'ait disposé d'aucun sanctuaire paraît peu vraisemblable et il ne pouvait y avoir de meilleur emplacement que proche du château, où l'oratoire actuel prévoit l'accès des fidèles sans inconvénients pour les maîtres. Son existence au début du XIIIe siècle se justifierait parfaitement, à la condition toujours que l'archéologie s'y prêtât. Un siècle va s'écouler avant qu'un symptôme nouveau soit donné. Le 18 août 1324, le comte Pierre vendait la seigneurie de Chevrilles à maître Pierre Achon (Aczonis) médecin de Fribourg, d'après l'acte daté et localisé en ces termes :
« *Datum et actum Gruerie, anno et die quibus supra, in castro Gruerie iuxta capellam dicti domini comitis existentem prope maiorem aulam dicti castri* » [1].

A identifier les lieux, Jean fils de Robert, de Rougemont, notaire public et juré de la cour de Lausanne par licence impériale, et clerc du diocèse, avait mis un soin remarquable. S'il ne désigne pas la chapelle par son vocable, il insiste sur ses confins ; elle est proche de la grande salle du château. Par malheur, cette salle faisait partie d'un corps de logis ultérieurement modifié de fond en comble [2]. On ne saurait hésiter néanmoins sur l'endroit où se trouvait le sanctuaire. Il est indépendant de la demeure, si bien que les contractants s'installent à côté de l'une comme de l'autre. Nous nous trouvons, sans doute possible, auprès de notre édifice.

Il faut attendre pourtant près d'un demi-siècle encore avant qu'il soit nominativement désigné. Lorsque le comte Jean, seigneur de Montsalvan, et deuxième neveu de Pierre III, sentit la mort venir, il dicta, le 7 avril 1365, ses dernières volontés, et parmi les nom-

---

[1] *MDR*, t. XXII, p. 93 ; t. X, p. 185 ; H. Naef, *Le château et la ville de Gruyère* (dans *Congrès archéologique de France*, CXe session, 1953. Extrait, p. 11).

[2] Le mot *aula* est équivoque. Il signifie d'abord une cour, mais s'applique au moyen âge à une salle d'apparat, ainsi qu'aux appartements seigneuriaux. Le 19 juillet 1328, Pierre III dictait son testament « in magna aula dicti castri » (*MDR*, t. X, p. 244 n. 1 ; t. XXII, p. 102). Au siècle suivant (15 octobre 1418) paraît le terme de « magna stupha castri », le grand poële (*MDR*, t. X, p. 438 ; t. XXII, p. 326), appellation répétée encore le 5 octobre 1509 (*MDR*, t. XXII, p. 699), la *magna stupha* correspondait peut-être à la *magna aula* ou *aula maior* d'antan, mais la *camera domini* où le comte François assembla ses proches en 1475 est nettement distincte (*ibid.*, p. 91). A Chillon, l'*aula vetus* ou *magna*, la *magna stupha* ou *pelium*, la *camera domini* étaient des locaux différents. L'on se conformait à Gruyère à la terminologie du suzerain. Cf. Albert Naef, *Chillon. La camera domini*, 1908, pp. 16, 22, 105.

breuses institutions qu'il voulut favoriser, il consigna « la chapelle de St-Jean à Gruyère », aux fins d'y entretenir une lampe éternelle [1].

Nous voici maintenant rassurés quoique, durant plus d'un siècle, aucun chapelain ne nous soit indiqué. En revanche, les curés de Gruyère sont devenus de grands personnages. On ne sait quel fut le premier, mais de 1277 à 1290, Dom Pierre est signalé quatre fois au moins ; il scelle de son sceau, à l'égal du comte, et comme Pierre le jeune et ses enfants n'en ont point tant que vit l'aïeul Pierre II, ils empruntent celui du seigneur curé. Dom Willerme appose le sien, en 1299 et 1300, de compagnie avec l'abbé d'Hauterive [2] ; Dom Aymon paraît en 1321 [3], puis un chapelain : le 30 décembre 1326, une donation en faveur de l'église paroissiale se fait devant deux témoins, Dom Borcard curé de Broc et Dom Pierre Gotofrey, chapelain du comte de Gruyère [4]. C'est encore à « notre chapelain Pierre Gotofredi » que Pierre III léguera soixante sous, le 18 juillet 1328 [5]. A titre purement personnel d'ailleurs, car dans la nomenclature considérable de ses donations, la chapelle St-Jean n'est point mentionnée. Le comte, cependant, ne mourut pas de sitôt. En février 1355, lors d'une vente, d'accord avec Girald (soit Gérard), curé de Gruyère, il fait apposer son sceau « per dominum Renaldum, capellanum nostrum ». Le trépas cette fois était proche quand Pierre III, au mois d'octobre 1342, dicta son codicile en présence de ses amis, de son médecin Jean de Payerne et de deux ecclésiastiques, Dom Pierre Ruphi, vicaire de Gruyère et Dom Pierre dit Gilliaber, prêtre [6]. L'un des deux lui servait-il de chapelain ?

---

[1] L'original dit de Broc est aux Archives cantonales vaudoises et comporte quatre pièces ; J. Gremaud n'en a relevé que la dernière (*MDR*, t. XXII, pp. 170-171), mais Hisely (t. X, p. 299) en insère d'autres éléments. A l'exemple du Comte Vert, Pierre III voulut renforcer le droit de primogéniture et transmit le comté à l'aîné de ses neveux, afin d'éviter l'émiettement successoral. HISELY (t. X, pp. 239, 293-294) et les historiens ultérieurs ont exclu Jean de la lignée dynastique, sans apercevoir qu'un *modus vivendi* s'établit entre les deux frères, et qu'ils portèrent ensemble le titre comtal, à la mode traditionnelle (*MDR*, t. X, p. 254, n. 1). L'aîné fut donc Pierre IV et le puîné Jean Ier, ce qui bouleverse l'ordre reçu. Le principe de primogéniture l'emportera tout de même, sous les règnes suivants.

[2] Cf. *MDR*, t. XXII, p. 578, *ad indicem curatorum ;* THORIN, pp. 141-142.

[3] Archives de la Part-Dieu, d'après le P. APPOLINAIRE DELLION, *Dictionnaire histor. et stast. des paroisses cath. du canton de Fribourg*, t. VII, 1891, p. 71.

[4] « Dec. II kl. anno Dni M° CCC° vicesimo sexto », extrait du Nécrologe de St-Théodule. Cf. *MDR*, t. X, p. 186, n. 2.

[5] Il recevait autant que l'abbaye d'Hauterive et plus que la Valsainte (quarante sous). Cf. *MDR*, t. XXII, p. 100 ; t. X, p. 243. — En 1359, vivait à Lessoc un Perretus Gothefredi, châtelain en 1376 (*MDR*, t. XXII, pp. 491, 206).

[6] *MDR*, t. XXII, pp. 461, 139-140 ; t. X, p. 245.

Ne nous hasardons pas à le prétendre car nous verrons un autre personnage en fonction l'année 1341, Aymon de Vallier dont nous aurons à nous occuper de plus près. Le 5 janvier 1344, une vente de terrain à Broc était enregistrée à la requête de Conon d'Avenches, juré du décanat d'Ogo et chapelain de Messire Jean comte de Gruyère [1]. Mais il n'est pas prouvé qu'il fût attaché à la chapellenie de Gruyère. La résidence principale du comte était le château de Montsalvan et il avait une maison forte à Broc [2], village où son clerc paraît résider.

De ces textes épars tirerons-nous quelques éclaircissements ? La chapelle du château eût-elle existé avant l'église paroissiale, il est certain que la construction de St-Théodule était de nature à lui ôter de l'importance. Le curé pourvut dès lors aux besoins spirituels des paroissiens qui comprenaient les membres de la maison comtale ; que les chapelains se fissent rares, n'a pas de quoi surprendre. C'est plutôt de les voir reparaître qui doit éveiller l'attention : Gotofrey en 1326, Renald en 1335. L'emploi restait intermittent et Pierre III se les attachait à double fin ; ils lui servaient de secrétaires et d'aumôniers. Aucun obituaire, aucun registre d'institution ne renseignent sur leurs prestations et il faut attendre jusqu'à 1365 pour voir enfin à St-Jean brûler une lampe éternelle ! C'était bien une fondation cette fois, mais que pouvait régir l'un quelconque des prêtres, jeunes ou vieux, de la paroisse. En sommes-nous plus avancés ? Peut-être. Il ne reste pas moins qu'en 1324, le notaire Jean, fils de Robert, qui, sans y songer, a transmis à la postérité de très précieux renseignements n'avait pas désigné l'édifice par son vocable. La raison probable en était que l'appellation usuelle eût été simplement la chapelle du château. Il y faut regarder de tout près, car ce vocable va susciter un autre problème.

La chapelle des douze Apôtres

A la suite du polygraphe Comba qui recopiait, dans son histoire manuscrite, ce qu'avait écrit le chroniqueur François-Ignace Castella au XVIIIe siècle, Jean-Joseph Hisely publiait en 1851 : « Il y avait

---

[1] Conon d'Avenches devint curé de Charmey où il était en fonction le 25 juillet 1375 (*MDR*, t. XXII, pp. 480-481, 509).

[2] Le 29 avril 1368, Jean Ier léguait à ses neveux « castrum et castellaniam nostram de Montsalvens... et domum fortem nostram de Broch » (*MDR*, t. XXII, p. 186). Cf. H. Naef, *Montsalvan*, 1945, pp. 25-28.

au château une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste, à l'usage de la cour, et une autre, dédiée aux XII apôtres sur un plateau au dessous de Gruyère. Elles étaient desservies par plusieurs altariens ou chapelains, et dépendaient de l'église Saint-Eusèbe de Bulle. La chapelle des XII apôtres servit de chœur à la nouvelle église paroissiale [1]. » Héliodore Raemy de Bertigny en 1852 suivit cette opinion; en 1881, J. H. Thorin la rappelle avec circonspection et le P. Appolinaire Dellion, en 1891, y met plus de réserve encore [2].

L'homme averti qu'était le chroniqueur Castella travaillait proprement et ne craignait pas d'utiliser à bon escient les traditions orales. Cependant Thorin eut ici quelque peine à les accorder. Ce que l'on croyait savoir c'est qu'une chapelle des Apôtres avait existé, et sur ce point l'on ne se trompait pas. Comme elle n'avait laissé aucune trace, on l'incorpora dans l'église d'une façon simpliste, voire même, à franc parler, tout à fait impossible. Cependant, François Castella [3] assurait que la chapelle du château avait été « fondée par les premiers comtes de Gruyère, qui eurent de bonne heure leurs aumôniers ou chapelains particuliers. Ce sont ces derniers qui desservaient la chapelle des douze Apôtres, avant l'érection de la paroisse en 1254 ». L'archéologie permet d'apporter un peu d'ordre à ces suppositions. En fait, la chapelle n'a pas disparu et ne se trouve point noyée dans la maçonnerie de Saint-Théodule dont l'excentrique situation a des fins spéciales qui ne conviennent nullement à un sanctuaire antérieur [4]. La chapelle des Apôtres et celle de Saint-Jean ne font qu'un.

Cette affirmation repose sur une découverte récente et qu'il faut raconter. Le château ayant été acquis par l'Etat de Fribourg en 1939, la commission administrative que présidait M. Lucien Despond eut à envisager la restauration du bâtiment qui, depuis longtemps, avait perdu sa destination religieuse. La dégradation des parois rendait perplexe et l'on se demanda s'il ne serait pas nécessaire de les ravaler jusqu'aux œuvres vives. Au préalable, des traces de peintures anciennes apparaissant çà et là, un sondage s'imposait. Une exploration entreprise en 1945, avec notre collaborateur, feu Paul Dupasquier, s'avéra fructueuse, de sorte que la

---

[1] Cf. *MDR*, t. IX, p. 95; Hisely, en 1855 (t. X, p. 85), persiste à croire qu'il y eut deux chapelles à Gruyère avant la construction de l'église.

[2] *Chronique fribourgeoise*, 1852, p. 490; *Dict. des paroisses*, t. VII, p. 14.

[3] Voir Thorin (pp. 87 et 110), d'après la Chronique manuscrite de Gruyère qui, propriété particulière, ne peut plus être consultée.

[4] Cf. H. Naef, *Le château et la ville*, pp. 8-9.

commission administrative voulut bien écouter nos suggestions et faire appel à un restaurateur spécialisé. Avec dextérité, M. Henri Boissonnas, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Zurich, aidé de Madame Boissonnas, remit au jour, sous sept couches de badigeon, les restes d'une fresque de haut intérêt [1]. A la voûte de l'abside surgit la vision apocalyptique du Dieu de majesté sous les traits du Fils, nimbé d'une auréole en forme de rose eucharistique à cinq pétales, porteur des stigmates, tenant le globe de la main gauche et bénissant de la main droite. Mais au lieu de l'iris smaragdin des XIIe et XIIIe siècles, l'image est bordée d'un encadrement ovoïde en forme d'amande ou mandorle, comme on dit aujourd'hui à la mode italienne, qu'accompagnent, à gauche et à droite de la partie supérieure, en manière d'écoinsons, l'homme ailé et l'aigle du tétramorphe, symboles de saint Mathieu et de saint Jean. Les deux autres, détériorés par les siècles, n'ont pu être reconstitués. Une bordure, formée de roses à cinq pétales et de feuillages stylisés, entoure la peinture et suit l'arcade en plein cintre qui sépare l'abside et la nef, motifs qui ornent, en manière de caissons, le vaisseau tout entier.

Et voici qu'aux parois latérales de la nef rectangulaire apparurent, sur un fond de draperie, une série de personnages aux deux tiers nature et debout, foulant un carrelage homogène, dessiné en perspective cavalière. On compta douze figurations auréolées, puis une place vacante propre à une treizième dont la trace était effacée. Aucun doute n'était possible : on retrouvait le Christ bénissant et les douze Apôtres de la tradition hagiographique. La chapelle de Saint-Jean s'identifiait à celle des douze Apôtres. L'énigme était résolue et manifestait à l'évidence que la mémoire populaire est parfois fidèle, même lorsque les chroniqueurs qui la perpétuent y mettent un peu du leur.

Cependant tout n'est pas dit par là. Si la composition du sujet peut surprendre les historiens d'art, auxquels la basilique de Paray-le-Monial et plus près de nous, l'église de Montcherand [2] sont familières, aucun ne saurait accepter pour la fresque retrouvée une date antérieure au XVe siècle. L'on est très loin de la rigidité byzan-

---

[1] Voir à ce sujet, *Château de Gruyère. Bénédiction de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste.* Edité par la Commission administrative du Château de Gruyère, Bulle, 1946, p. 7, et notre brochure, *Le château de Gruyère,* 2e édit. augm., 1945, pp. 10-13.

[2] Cf. Eug. Bach, *Les fresques de l'église de Montcherand et leurs sources d'inspiration* dans l'*Indicateur d'antiquités suisses,* 1932, pp. 10-27; *Les peintures murales de l'église de M.,* dans *Congrès archéol. de Fr.,* CXe session.

tine du roman, même tardif, et tout proche de la manière dont les verrières de Saint-Pierre de Genève apportent la preuve datée[1]. Les peintures de Gruyère appartiennent à la seconde moitié et plus probablement au dernier quart du xve, bref à une époque où le patronage de saint Jean-Baptiste avait prévalu sur celui des Douze !

Pour expliquer cette anomalie, il nous faut toucher aux transformations ultérieures de la chapelle. Quelques témoins, les vitraux, l'armoirie du comte Louis sont là pour servir de départ à la seule hypothèse qui nous paraisse acceptable. La disposition des apôtres (et nous réservons la treizième place) est tout à fait insolite par rapport au Christ en gloire ; ils ne sont plus à ses pieds. Enfin la scène elle-même ne s'accorde pas à la vocation de saint Jean et à l'appellation du texte de 1365. Que s'est-il donc passé ?

Les restaurateurs du xve siècle se trouvaient en présence d'une chapelle peu éclairée : ou bien l'abside en cul-de-four n'avait aucune ouverture, comme à Montcherand, ou n'en avait qu'une petite, comme à Chalières et à San Vigilio[2]. Cette assertion résulte d'ailleurs du plan militaire dans lequel est compris l'édifice. Muni de meurtrières et formant tour de garde, il ne devait donner aucune prise à l'assaillant. La fenêtre à double lancette ne s'explique pas avant l'époque où un autre ouvrage — et ce sera le rempart de l'est — vint renforcer la tourelle. Pour trouer l'abside, il fallut détruire le groupe primitif des apôtres qui occupait en demi-cercle la rotonde. Afin de pallier le dégât et ne point offenser la sainteté de la tradition, l'on fut obligé de reporter l'image des Douze sur les murs où ils ont réapparu. Seulement l'artiste s'aperçut bientôt qu'il avait à reprendre aussi la figure Divine pour que la proportion dépassât normalement celle des disciples. Une embrasure en meurtrière aurait-elle précédé la grande fenêtre, et séparé les personnages de la rotonde ? Cela paraît peu probable. Il se pourrait en revanche qu'une autre ait existé au nord, à la place de la baie qui paraît superflue aujourd'hui.

Dans cette scène emplissant la chapelle entière, saint Jean-Baptiste avait dans le vitrail du Baptême au Jourdain les honneurs. Mais qui donc occupait la case réservée à la treizième figure ?

---

[1] Celui de Saint-Jacques fut donné en 1487 par le chanoine de Malvenda (W. Deonna, *Les arts à Genève, des origines à la fin du XVIIIe siècle*, 1942, p. 214 et fig. 165-166).

[2] Au centre, comme à Chalières près Moutier (Berne) (reproduction dans *Les Nouvelles éditions d'art : Lucien Mazenod. L'art roman en Suisse.* Texte de François Fosca, 1943, pl. 66), ou de côté, comme à San Vigilio (Joseph Ganter, *Histoire de l'art en Suisse*, t. I, 1941, p. 309, fig. 217).

Judas l'Iscariote était remplacé généralement tantôt par Mathias, comme aux stalles de Notre-Dame à Lausanne, tantôt par saint Paul. Les aurait-on mis tous les deux ? L'innovation serait sans précédent. Il arrive, en revanche, que la sainte Vierge figure au centre du groupe et le départage. L'aurait-on représentée à part (ce qui eût été fort inusité) ou encore aurait-on accordé au Baptiste un rang distinct, allégorique peut-être ? On ne saurait exclure l'hypothèse, puisque, au XVe siècle précisément, le précurseur gagne en hégémonie et supplante parfois saint Jean l'Evangéliste, proche le trône du Jugement Dernier [1]. Autant de questions qui resteront sans réponse.

En résumé, la répétition tardive de la vision de saint Jean (l'Evangéliste selon la tradition reçue), tout à fait exceptionnelle au XVe siècle, ne s'explique franchement que par l'interprétation d'une peinture antérieure. De sorte que nous remonterions à l'époque où le sujet traité avait la faveur générale, le XIIIe siècle au plus tard. On sait qu'il ornait les voûtes de Cluny dès le premier tiers du XIIe siècle [2] et que l'influence de la célèbre abbaye le répandit au loin [3].

Toute affirmation complémentaire serait risquée. Du moins peut-on assurer que l'archéologie ne s'oppose pas à ce que le chapelain Hugo, de 1227, n'ait officié déjà dans l'unique lieu où priaient ensemble maîtres et sujets qui n'allaient point chaque dimanche à Saint-Eusèbe de Bulle et n'y allaient plus du tout en temps de guerre.

La comtesse Guillermette et le vocable de saint Jean

Il est évident que le souvenir qui survivait au XVIIIe siècle se rapportait aux fresques récemment mises au jour, et non point à celles qui les avaient précédées. Toutefois F.-I. Castella, par le

---

[1] Cf. Emile Mâle, *L'art religieux de la fin du moyen âge en France*, 1908, p. 498, fig. 238; 502, n. 2.

[2] Cf. E. Mâle, *L'art religieux du XIIe siècle en France. Etude sur les origines de l'iconographie au moyen âge*, pp. 377-397.

[3] Il est permis de rappeler que les abbayes de Romainmôtier et de Payerne dépendirent de Cluny, et que Montcherand dépendit lui même de Payerne dès le XIe siècle. Les transformations successives de Romainmôtier et les dégradations que subit l'abbatiale de Payerne empêchent toutes conclusions. L'on ne se compromettra guère en disant que l'absence en ces églises clunisiennes du type conservé à Paray-le-Monial aurait de quoi surprendre, si l'on ne comptait avec la malice des temps. On ne saurait omettre du reste qu'à Romainmôtier subsistent des traces d'un Jugement Dernier.

truchement de Thorin, laisse entendre que les chapelains du comte desservirent la chapelle des Apôtres avant l'érection de l'église paroissiale. En avait-il des preuves qui nous échappent aujourd'hui ? espérons-le pour notre argumentation, mais avant qu'elles ne se retrouvent, contentons-nous des moindres indices ; le vocable en premier lieu. Que la chapelle ait été tout à l'honneur des Douze, l'on n'en saurait douter. La figuration suffirait à l'établir, tant la part réservée à saint Jean est congrue. A tel point que, sans le vitrail assez récent du Baptême, il aurait eu peine à fixer sur lui les regards.

Constatons néanmoins qu'en Suisse romande l'usage d'adopter le collège des Douze pour patrons ne nous est pas familier. La cause en est apparemment au calendrier qui vint accorder une fête particulière à chacun d'eux. Il se pourrait que de la protection collective on soit passé dès lors à celle de Jean-Baptiste, le précurseur de tous les apôtres. Au xe siècle déjà, il arrive qu'on le revête du pallium, selon le costume dit apostolique, et sa gloire grandit au détriment des Douze, puisqu'il est associé avec la Vierge aux fonctions suprêmes du Jugement Dernier, jusqu'à devenir, selon l'expression d'un auteur religieux[1], le « premier acolyte de Jésus-Christ ». Si rare qu'elle soit pourtant, la dédicace collective avait à Rome son prototype, dans l'église dei Santi Apostoli, l'une des plus anciennes de la Ville éternelle.

En fait, la dénomination primitive de la chapelle gruérienne nous échappe encore et les réserves sont de rigueur, nous le verrons tout à l'heure. Les circonstances comme la date où l'on aurait changé d'appellation ne sont pas connues et l'hagiographie, trop embryonnaire de nos régions, empêche pour l'instant toute comparaison.

Au XIVe siècle, en tout cas, le vocable ne saurait faire aucun doute, car la dévotion pour le Baptiste était alors si profonde que les innombrables églises dites de Saint-Jean, dans les deux Bourgogne y compris l'Helvétie et la zone rhodanienne, s'entendent toujours du précurseur.

Y aurait-il dans la famille comtale une circonstance particulière qui eût contribué à cette adoption définitive ? Ne serait-ce point la présence, au château, de Guillermette ou Willermeta de

---

[1] Comte DE GRIMOÜARD DE SAINT-LAURENT, *Manuel de l'art chrétien*, Paris, 1878, pp. 458 et 460. Sur l'ordre hiérarchique de la Vierge et de Jean Baptiste dans l'iconographie, voir aussi p. 124.

Grandson, issue d'un lignage infiniment plus en vue que celui de son mari ? Petite-fille du comte de Neuchâtel, elle avait pour père un lieutenant-général de Pierre II, comte de Savoie, et gouverneur de ses états quand le suzerain était en Angleterre. Elle admirait de plus dans son frère aîné, Othon, l'ami intime du roi Edouard d'Angleterre en compagnie duquel il s'était croisé à l'appel de saint Louis, et dont le mausolée évoque la glorieuse mémoire à Notre-Dame de Lausanne. Son mariage avec Pierre de Gruyère datait de 1267 et d'autres nœuds rapprochèrent frères et sœurs : Jeannette de Gruyère épousa Guillaume de Grandson. Guillermette eut le chagrin de perdre son jeune époux ainsi que leur fils aîné Roz ou Rod (soit en français Raoul) [1], mais elle vit l'avènement de son puîné Pierre III. La sécheresse des documents n'empêche nullement de percevoir en quelle considération la tenaient tous ses proches. Devenue comtesse douairière, elle prit l'initiative de fonder la chartreuse de la Part-Dieu, qui plus tard, comme Champmol, Souvigny, Hautecombe, devait recevoir plusieurs sépultures dynastiques. L'acte notarié du mois d'octobre 1307 débute par l'invocation coutumière dont le libellé réclame notre attention :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, amen. Nous Willelmeta, femme de feu le comte de Gruyère, d'illustre mémoire, et nous Pierre, fils de la dite dame [avec l'assentiment de son épouse et de ses neveux issus de feu le comte Rod] avons été amenés à construire une chartreuse que nous voulons être appelée la Part-Dieu, et cela à l'honneur de Dieu, de la glorieuse Vierge Marie sa mère, du bienheureux Jean-Baptiste, des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et tous les saints de Dieu, pour le remède de nos âmes et de toute notre famille. » [2]

Il n'est pas sans intérêt de percevoir en ce vœu la Vierge Marie aux côtés de Jean-Baptiste et des saints apôtres, exactement comme ils le sont encore dans la chapelle de Gruyère. Guillermette était riche, la fondation le prouve ; par malheur son testament est perdu et l'on ignore ce qu'elle fit ou voulut faire pour le sanctuaire

---

[1] Rodolphe (*Rodulphus*) est la forme latine du prénom dynastique. On trouve par exception « Rudolff de Gruyère » dans un texte français de 1396 ; « Nous Rod conte et seigneur de Gruyère » en 1366, « Messir Raoul » en 1394, « Messire Roul conte et sire de Gruiery » en 1401 (*MDR*, t. XXII, pp. 527, 177, 235, 276).

[2] « ad honorem Dei et gloriose Virginis Marie matris eius, et beati Johannis Baptista et beatorum apostolorum Petri et Pauli et omnium sanctorum Dei, pro remedio animarum nostrarum et totius nostri generis ». *MDR*, t. XXII, p. 76.

familial. Il est légitime de penser qu'elle ne l'oublia pas et qu'elle ne fut pas étrangère à l'adjonction de la Vierge et du Baptiste parmi les protecteurs célestes de sa maison[1].

Il n'y aurait pas du reste à rechercher d'autres raisons que l'orientation religieuse des contemporains. Il en est une, cependant, sentimentale et très féminine. La dévotion à saint Jean-Baptiste était constante chez les gens de sa race. Son frère Othon Ier avait en dilection l'admirable église Saint-Jean de Grandson dont il augmenta fortement les revenus[2]. L'intelligente et active douairière semble avoir voulu transmettre à sa descendance le pieux souvenir de son enfance. Ces éléments ne sauraient être négligés même s'ils n'aboutissent pas à de plus amples certitudes.

Saint-Jean de Gruyère et la dynastie jusqu'au comte François (XIVe et XVe siècles)

Hisely remarque avec perspicacité que les visiteurs épiscopaux du diocèse de Lausanne qui inspectaient les édifices religieux du pays gruérin en 1453 ne mentionnent pas Saint-Jean, tandis qu'ils examinent minutieusement les huit autels ou chapelles de Saint-Théodule. L'on en déduira que le sanctuaire dynastique était tombé au rang d'oratoire et que seuls les habitants du château le hantaient encore.

Cette sorte de déchéance s'explique naturellement : la chapelle perd de son prestige au profit de l'église paroissiale et des communautés conventuelles que continuent à doter les descendants de Guillermette, Pierre III en particulier qui vécut jusqu'en 1343 et mourut sans héritier direct. Saint-Jean néanmoins ne tomba point dans l'abandon. Par malheur, l'information reste indirecte et toujours avare. Cependant nous pouvons désormais compter un chapelain de plus, après Pierre Gotofrey (1326) et Renald (1335), en la

---

[1] Les couvents d'Hauterive et de Rougemont ont enregistré les preuves de sa pieuse générosité (*MDR*, t. X, pp. 156-157).

[2] Cf. Eug. Mottaz, *Dictionnaire historique... du Canton de Vaud*, t. I, 1914, art. « Grandson », pp. 797-798, 801-802 et bibliographie, p. 809. L'attachement des dames de Grandson à leur lieu d'origine est notoire. En 1298, Agnès dame de Vuippens fait un legs aux Cordeliers; en 1377, Marguerite de Grandson, comtesse de Gruyère, élit leur église pour lieu de sépulture. — Cf. H. Hahnloser, dans *L'anc. prieuré de St-Jean* (*Congr. archéol. de Fr.*, 1953).

personne d'Aymon de Vallier. En août 1341, il rédigeait un acte de grande conséquence que Pierre III et ses neveux délivraient aux sujets de Château d'Oex pour les affranchir de nombreuses prestations. Aymon s'y intitulait modestement « clerc de Messire le comte Pierre ». Le 14 mars 1349 enfin [1], il eut le plaisir de libeller un titre en sa faveur où il ne s'étendait pas davantage sur lui-même mais dont le contenu ne laisse pas indifférent. Le comte Pierre IV cette fois, disait :

« Nous, Pierre, comte et seigneur de Gruyère, considérant les services gracieux rendus par Aymon de Vallier, notre clerc, qui longtemps nous a fidèlement servi, nous et nos prédécesseurs, lui concédons ce qui suit. Nonobstant une coutume observée jusqu'ici dans notre comté, il lui sera permis de disposer de tous les biens meubles et même de la maison sise à Gruyère ainsi que du jardin attenant, afin d'en user pour le repos de son âme ou de les léguer à qui lui plaira ». Le sceau du curé de la ville, Anselme d'Aran confirmait celui du comte, car il fallait parer à toute équivoque.

Aymon avait donc blanchi sous le harnais. Il avait servi Pierre III, plusieurs comtesses (« nos prédécesseurs », disait Pierre IV). La chapellenie était depuis longtemps pourvue et qui plus est, dotée. Modestement sans doute; l'aumônier n'était pas rétribué, et la maison qui lui était affectée restait un bien-fonds ecclésiastique. En abandonnant cette propriété, Pierre IV libérait sa dette au moment où il allait guerroyer, mais il affectait gravement l'avenir. Enclin à la vie mondaine, il s'entourait de courtisans, écoutait plus volontiers Chalamala son bouffon [2] que son chapelain, et, pour accompagner le Comte Vert en ses expéditions, avait besoin d'argent; aussi ne cessait-il d'emprunter et de vendre. Il n'eût cependant pas pris des mesures aussi définitives, sans avoir conclu avec le curé des arrangements de nature à ne pas contrevenir aux offices réguliers de Saint-Jean. Un des chapelains de Saint-Théodule y pouvait remédier; autant dire qu'il devient malaisé de les identifier.

La lampe éternelle qu'alluma le comte Jean n'est pas de trop

---

[1] Sur ce qui précède, voir *MDR*, t. IX, p. 96, n. 1; t. XXII, pp. 476 et 484.

[2] Au nombre des exécuteurs testamentaires de Girard Chalamala, figure précisément, en date du 25 mai 1349, Aymon de Vallier « clerus domini mei comitis ». Voir R. Nidegger, *Une figure gruérienne : le mime Chalamala* (*Nouvelles Etrennes Fribourgeoises*, 1932, p. 134). A la bibliographie, ajouter les compléments donnés par F. Reichlen, *Le testament de Girard Chalamala, bouffon du comte de Gruyère* (*Revue historique vaudoise*, 1921, pp. 73-89) et R. de Schaller (*Maison dite de Chalamala, FA*, 1900, pl. II).

pour éclairer notre nuit. Elle est un signe de piété familiale et montre que dans le silence, on venait encore, par la prière, rejoindre les ancêtres. Ce serait beaucoup demander à Rod (Rodolphe IV), fils de Pierre, dit Perrod, de faire mieux que son père et son oncle. Assurément deux mariages sont favorables à sa fortune : les seigneuries de Palézieux et d'Aubonne, en seront les fruits, mais à Gruyère il séjourne peu. Il est en Angleterre, prend part aux expéditions du Comte Rouge et gouverne au nom du prince les châteaux de Sion. Un enfant lui succèdera, Antoine, son petit-fils, qui, élevé loin du pays, y devait trépasser avant d'atteindre sa quarantième année.

Ce n'est pas dire que la chapelle n'eut plus de desservant. Le comte Rodolphe IV retient à ses côtés Pierre Frossard de Corbières qu'il appelle « notre clerc et juré », en 1382 et 1397. Il faut bien vivre ; on peut être secrétaire par nécessité et chapelain par vocation. Antoine a trop bien songé à sa succession pour ne pas placer sous de sérieuses influences son héritier direct, qui vient d'être légitimé par lettres impériales. Il institue un curateur général, son ami François d'Ursins[1] ; mais le jeune comte François, âgé d'une vingtaine d'années — France comme on l'appelait — prend vite et sans effort, la direction des affaires. La charte qu'il délivre en mars 1434 à la ville de Gruyère, dès son avènement, il la fait rédiger par Jean Gachet, « notre clerc juré », celui sans doute que lui avait transmis son père[2]. Un autre enfant de la cité l'assistera bientôt et plus longuement, Pierre Hugonier, clerc de la cour de Lausanne, « feu notre fidèle serviteur », tient-il à noter en 1454[3]. Chapelains d'occasion ? Il se pourrait, car l'avenir de Saint-Jean le tourmente, et c'est à lui que reviendra l'honneur de l'assurer.

Organisateur de la vie communale, constructeur de bastions et de remparts, habile à reconstituer les finances délabrées du comté, il se vit même en mesure d'avancer des fonds au duc Louis de Savoie qui l'avait en dilection. Ce lui valut d'adjoindre à son domaine la seigneurie de Corbières, avant de racheter la baronnie d'Oron. Dès lors François accède aux plus hautes charges : bailli

---

[1] Cf. B. de Vevey, *Le droit de Gruyère* (*Les sources du droit du canton de Fribourg*, 1939), pp. 20, 24, 31, et réf., *MDR*, t. XI, p. 4.

[2] Cf. B. de Vevey, p. 28. Le même jour, 10 mars 1433, un second acte concernant la construction des remparts est libellé « per Anthonium Gaschet de Grueria, clericum juratum nostrum » (*ibid.*, p. 30). Lequel était le plus proche du maître ?

[3] Il scelle les franchises de Gruyère, au château, le 4 novembre 1434 et reste au service du comte pendant vingt ans. Cf. B. de Vevey, pp. 32 et 34.

de Vaud et du Faucigny, lieutenant pour le duc à Fribourg, gouverneur de Moudon et de Montmélian, maréchal de Savoie, il fait au Conseil ducal figure de premier plan. Sous la régence de la duchesse Yolande, il reste un conseiller écouté jusqu'au moment où Charles de Bourgogne vient séparer le vassal et la suzeraine, livrée à la merci du Téméraire. Avec le sens politique qui ne lui manqua jamais, François, ne pouvant plus rien pour la maison de Savoie, sauva du moins son comté de la débâcle, en restant fidèle à l'alliance conclue avec Fribourg et avec Berne. Il mourut au printemps de 1475 et testa le 11 mai [1].

Ce testament fort connu apporte à notre étude des éléments d'un très vif intérêt. Le comte choisit d'abord le lieu de sa sépulture; ce ne sera pas la Part-Dieu comme Pierre III et Rodolphe de Montsalvan son grand-père, ou la cathédrale de Lausanne comme Jean frère de Pierre IV, mais, comme Antoine son père, la chapelle de Saint-Michel archange [2]. Il lègue à cette fondation une rente de 24 livres de Lausanne bon poids, tous les legs antérieurs de la maison comtale étant compris dans la somme. Puis il en vient immédiatement à « notre chapelle fondée dans notre château de Gruyère à la louange de Dieu Tout-Puissant et à l'honneur de saint Jean-Baptiste », pour laquelle il institue un revenu de même valeur et aux mêmes conditions.

C'était aussi sur les mêmes bien-fonds qu'était assignée la double rente. Les héritiers, tôt après sa mort, devaient réaliser les montagnes du Péry et de Montagny Rod, au-dessus de Gessenay, afin de constituer le capital nécessaire aux deux chapellenies. Les chapelains auront à célébrer la messe, chaque dimanche selon l'office dominical, chaque lundi pour tous les fidèles défunts, chaque samedi en l'honneur de la Sainte Vierge, les autres jours étant laissés à leur piété respective. D'autre part, les deux chapelains

---

[1] *MDR*, t. XXIII, pp. 86-91; t. XI, p. 72; Thorin, p. 110.

[2] « Sepultura predecessorum nostrorum », spécifiait Antoine (*MDR*, t. XXII, p. 410), ce qui permet d'inférer que son bisaïeul Pierre IV et son aïeul Rodolphe IV y étaient enterrés. François la désignait comme suit : « tomba constructa in capella nostra, fundata per predecessores nostros sub vocabulo sancti Michaelis archangeli, ubi mos fuit predecessores nostros sepellire ». La dévotion à l'archange s'était généralisée dès le haut moyen âge. A Romainmôtier, à Payerne, à Tournus, comme ailleurs, sa chapelle occupait une place d'honneur. L'on est mal informé sur l'autel de Gruyère. Les visiteurs de 1453 (*Arch. de la Soc. d'hist. du cant. de Fribourg*, t. I, p. 209), le disent fondé par Rodolphe (« per dominum Rodolphum Gruerie quondam fondatum »). Le renseignement est vague; Rod, le fils aîné de Guillermette, mourut jeune et sans avoir pu prévoir sa fin; de sorte que le choix doit se faire entre Rodolphe III (mort vers 1270) et Rodolphe IV décédé vers 1403 ou 1404. La vraisemblance est en faveur du premier.

seront tenus à résider dans la ville de Gruyère et à pourvoir aux divins offices, comme il se doit (« prout licitum est »). « Nous ordonnons de plus que notre chapelain de Saint-Jean-Baptiste et ses successeurs obtiennent de plein droit la chapellenie de Saint-Maurice fondée et construite dans l'église paroissiale d'Attalens dont le patronat nous appartient de plein droit. Autant qu'il est de nous, nous l'annexons à perpétuité, sans révocation quelconque de nos héritiers, à notre chapelle de Saint-Jean-Baptiste. Quant au desservant il aura son couvert au château (« habeat victua suum in castro nostro Gruerie »), pour autant qu'il y fasse résidence. Nos héritiers et leurs successeurs veilleront à ce que les locaux (Saint-Jean et Saint-Michel) soient en tout temps tenus décemment et munis des calices, missels et tous ornements nécessaires. Enfin nous léguons au vénérable clergé de Gruyère, pour le remède de notre âme et celle de nos prédécesseurs, une somme totale de 210 livres lausannoises en une fois, pour la célébration d'une messe anniversaire sitôt après notre mort et avec l'assistance de trente prêtres. » François prévoyait encore une veille, avec psalmodie de neuf psaumes et lectures saintes, et n'oubliait ni le prieuré de Rougemont, ni l'hospice de Gruyère : un pain blanc devait être distribué à deux cents pauvres et dix sols alloués aux bourgeois qui assisteraient à la messe anniversaire.

Renseignés maintenant sur les heurs et malheurs de la chapelle dynastique, nous sommes aptes, mieux qu'on ne l'était jusqu'ici, à interpréter le geste que le mourant venait d'accomplir. S'il est un homme qui mérite le titre de second fondateur de Saint-Jean ce fut bien celui-ci, le premier ne nous étant pas connu. Il la restituait dans toute sa dignité, réparait ce que Pierre IV avait ruiné et, pour le mieux signifier, mettait le desservant non seulement à l'abri du besoin, mais sur le même rang que celui de l'église paroissiale. Afin qu'elle ne retombât plus à son ancien dénûment, il faisait du chapelain l'aumônier constant de la famille et la rente assurait la pérennité de sa charge. Le clerc ne serait plus occasionnel ; le bénéfice qui lui était dévolu rendait sa succession assurée. Le maréchal de Savoie connaissait les hommes et les affaires.

Il se pourrait enfin qu'il nous tirât d'embarras à propos du fameux vocable. A l'en croire, la chapelle n'avait jamais été fondée qu'à la louange de Dieu, ce que manifestait le Christ de majesté dominant les apôtres, et à l'honneur de saint Jean. Jusqu'à preuve du contraire, nous lui donnons raison. Il le devait savoir mieux que les bonnes gens du XVIIIe siècle et bien davantage que nous.

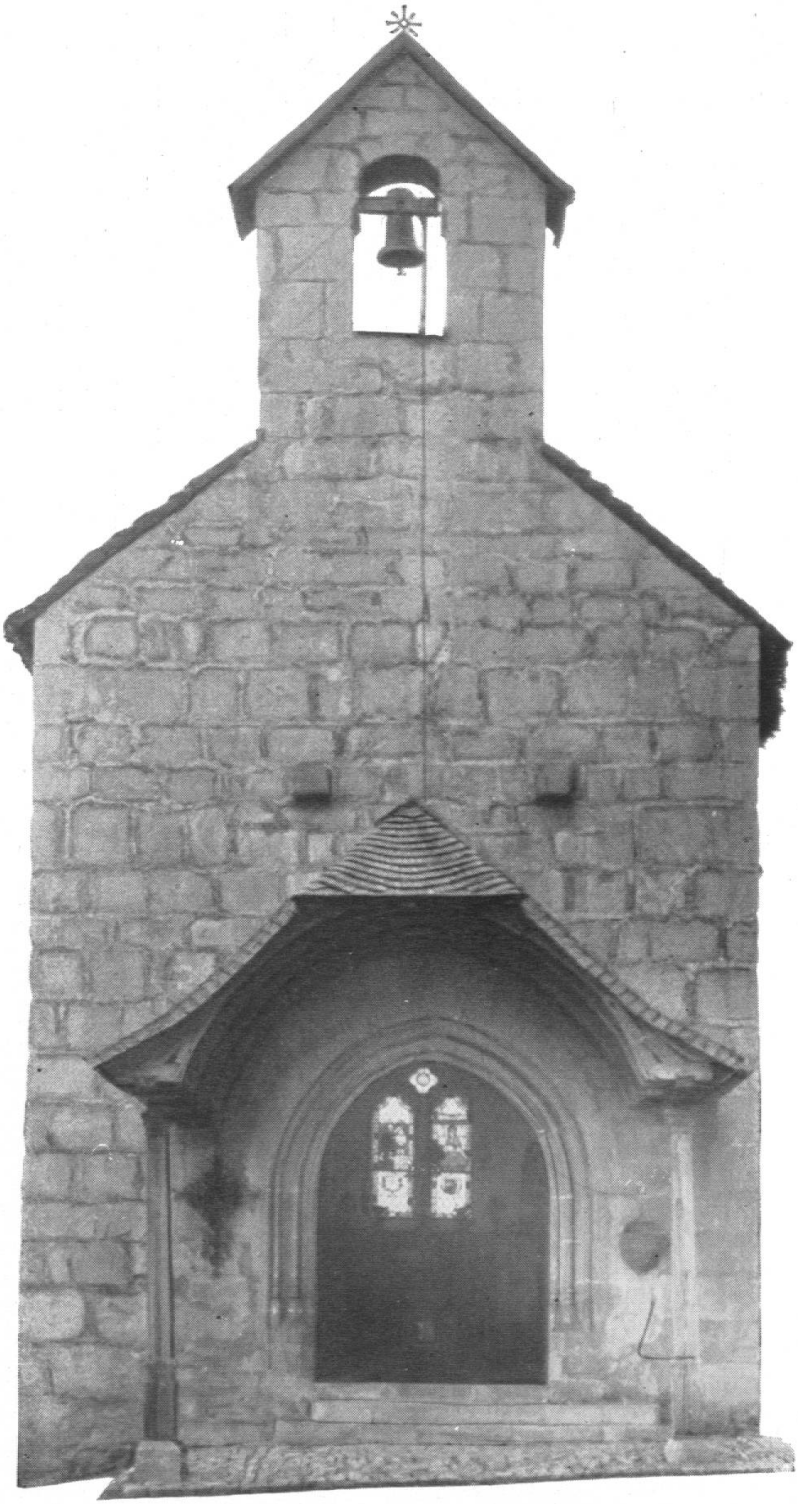

Le comte Louis et la dernière étape

Avant toute préoccupation dynastique, le vieux maréchal avait pensé à Saint-Jean de Gruyère, symbole vivant des mânes de sa maison et du comté lui-même. Les temps étaient mauvais, une guerre terrible menaçait; l'accomplissement des œuvres pies ne souffrait aucun délai. Le comte Louis s'y employa. Le 30 septembre 1475, rappelant les dernières volontés de son illustre père, il vendait au syndic de Gruyère, Louis Castella (agissant au nom de la ville et des villages limitrophes de Pringy et d'Epagny), les montagnes dont le prix de 924 livres lausannoises devait constituer le capital rentable. A cette transaction, le curé de Broc, Dom Valérian Fabri, recteur de la chapelle Saint-Michel, et Dom Claude Garson, « recteur de notre chapellenie de Saint-Jean-Baptiste », donnèrent leur assentiment.

Les nominations, soyons-en sûrs, remontaient au delà. Le curé de Broc avait assisté au testament de François qui n'était pas homme à se priver d'un chapelain personnel, et Dom Claude reste inscrit au rôle du clergé de Gruyère en 1478 [1], sans que l'on sache quand disparut ce collaborateur certain du comte Louis, sorti vainqueur et enrichi du conflit bourguignon. Quels sont au juste les embellissements dont le blason répété du comte, en 1480, a laissé la preuve et la date ? Ce qui lui revient incontestablement, c'est la porte en ogive surbaissée à trois cordons enchâssés. Mais déjà le clocher-mur provoquerait l'incertitude si l'appareil, d'une taille très régulière, ne faisait corps avec le portail. Le type, en effet, lui est de deux ou trois siècles antérieurs. Originaire d'Italie, la façade-arcature supportant un fronton, atteint à Pistoie, à Lucques ses prodigieuses perfections, mais les cathédrales romanes ont pour leurs cloches des clochers. C'est au village où la pauvreté simplifie les formes que le fronton de façade vient abriter la sonnerie, à Capri comme à Gruyère. De construction facile, il s'élève à peu de frais; aussi la mode, du sud au nord, gagne le Languedoc, le royaume de France, le Dauphiné, la Savoie.

L'église d'Eyjaux (Haute-Vienne) [2] en donne un exemple pro-

---

[1] *MDR*, t. XXII, p. 472; Dellion, t. VII, pp. 66 et 33. — Claude Garson semble appartenir à une famille de Cheiry près de Surpierre (cf. *MDR*, t. XXIII, p. 516, 15 janvier 1496, où figure Jean Garczon).

[2] Cf. Vincent Flipo, *Memento pratique d'archéologie française*, 1930, pp. 137 et 182.

che du nôtre, à cela près que le clocheton est pourvu de quatre baies, tandis que Saint-Jean n'en a qu'une. La campagne genevoise et vaudoise est restée fidèle à ce genre modeste, par une cause inattendue. La Réforme s'y étant implantée, le besoin d'édifices plus somptueux ne se fit pas sentir : il y eut, en proportion, moins de démolitions, moins d'influences neuves. A telle enseigne que Saint-Jean de Gruyère est une exception et comme une survivance au pays romand catholique, alors que les églises de Céligny, à 17 km. de Genève, de Curtilles et de Villarzel surtout, au canton de Vaud, lui donnent la réplique [1].

Toute romane que soit la façon, elle s'acclimata et se perpétua longtemps ; mais ici la tour où loge la chapelle détermina l'aspect étriqué de la façade. Quant à celle qui l'avait précédée, ce que l'on en pourrait dire ne saurait être qu'imaginaire. La dissemblance d'esprit et de facture est plus apparente encore entre la voûte et la fenêtre de l'abside : deux conceptions se heurtent, l'une est romane, l'autre est gothique.

Fort à propos, la fenêtre dite de Pierre II, à Chillon, offre un point de comparaison à nul autre pareil [2]. Les éléments essentiels sont identiques : double lancette, inscrite dans l'ogive, et rosace quadrifoliée du pinacle. Il est superflu d'expliquer pourquoi l'architecte de Gruyère a pu s'inspirer de Chillon et pourquoi l'inverse serait invraisemblable. Pourtant plus de deux siècles séparent Pierre de Savoie et Louis de Gruyère, en sorte que l'approximation ne dissipe pas, du tout au tout, la perplexité. Les termes extrêmes sont heureusement moins éloignés qu'il ne semble. En effet la fenêtre aux profils simplifiés de Saint-Jean manifeste déjà le temps où l'architecture religieuse accapare le style reçu avec tant de vitalité qu'il a duré jusqu'à nos jours. Et cette époque ne commence pas, dans nos contrées, avant le XIVe siècle qui se montra si peu généreux pour la chapelle gruérienne. L'on est ainsi ramené aux seuls dynastes qui prirent soin du sanctuaire, le comte France et le comte Loys. Du père ou du fils, sur lequel maintenant faut-il jeter son dévolu ? Bien habile qui oserait d'emblée en décider. Interrogeons la chapelle elle-même.

---

[1] Céligny et Curtilles comportent deux baies de sonnerie, Villarzel une seule. Voir Fr. Gilliard, *L'église de Curtilles, près Lucens, et sa restauration* (*Revue hist. vaudoise*, 1922, pp. 10-18, 33-42 et fig. p. 41). Pour Villarzel, voir photos et estampe dans *Dict. hist. et biogr. de la Suisse*, t. VII, p. 132, *Semeur vaudois* et *Coterd*, 1953, Mottaz, *Dict.*, t. II, p. 785.

[2] Cf. Albert Naef, *op. cit.*, p. 66.

La fenêtre et les fresques d'abord, puis les vitraux que les armoiries de Gruyère et de Seyssel déterminent posent en fin de compte cette alternative : ou cet ensemble revient en propre à Louis, ou la modification architecturale (fenêtre et fresques) aurait eu France Ier pour responsable. A raisonner de la sorte, on approche d'une conclusion. Le comte François aurait-il doté aussi généreusement ses chapellenies s'il avait commencé les travaux ? Il eût au moins exprimé dans son testament le vœu qu'on les terminât ; et il ne l'a pas fait. Sauf meilleur conseil, l'honneur de la restauration entière revient donc à Louis. Faute de grives, on mange des merles ; faute de chartes, on se sert de logique. Le goût n'est pas le même ; force est bien de prendre sa nourriture où elle se trouve.

Sur l'époque des vitraux, nous n'avons pas à nous mettre martel en tête [1]. Quant à l'artiste dont ils émanent, il nous demeure aussi inconnu que le peintre des fresques. A Romont, au Bourget, à Saint-Georges des Hurtières en Maurienne, à Romans dans l'Isère, ailleurs encore, se présentent à nos yeux des éléments comparatifs du plus haut intérêt. Tellement même qu'ils exigent une étude particulière. Qu'elle ne puisse trouver place en ce mémoire ne nous prive pas, à notre joie, de l'amour voué par nos souverains au Christ et à sa Mère et dont, par delà les siècles, nous ressentons avec émotion les effluves.

CONCLUSIONS

Les origines de la chapelle Saint-Jean se sont-elles éclaircies quelque peu ? Nous l'espérons. Certes l'on doit se refuser encore à préciser la date de sa construction ; son existence lointaine est en revanche certifiée et l'on n'attribuera plus à Louis de Gruyère davantage qu'il ne mérite. Cependant notre tâche immédiate n'est pas achevée. Les fonds d'archives n'ont pas livré tous leurs secrets et, à l'étude superficielle que nous avons tentée, il convient d'ajouter les informations dispersées qui, sans être inédites, ont désormais une autre résonance.

Les travaux avaient coûté cher. L'année même où Louis ache-

---

[1] Ils sont reproduits, entre autres, par Max de Techtermann, *Chapelle du château de Gruyère. FA*, 1912, pl. IX ; H. Naef, *Le château*, 2e éd., p. 17.

vait les restaurations extérieures, en 1480, il dut emprunter 2000 florins d'or au sieur Techtermann de Fribourg; en outre, un désastre s'abattit sur le comté, n'épargnant ni la ville, ni le château. Un moine clunisien, Henri Wirczburg, religieux du prieuré de Rougemont, en rappelait le souvenir en 1481, alors qu'il terminait « sous Louis, comte magnifique de Gruyère » l'édition du *Fasciculus temporum* [1] : « Et l'année précédente, il y eut de grandes inondations et un vent horrible qui détruisirent nombre d'édifices ». Plusieurs habitants de Gruyère attestaient encore en 1573 ce qu'ils avaient entendu dire par leurs pères : une fois que « par impétuosité de temps » l'on sonnait la cloche de Saint-Jean, le battant fut arraché et emporté jusqu'« au boys de Bouleyre ». La forêt était bien loin; admettons qu'il ait été retrouvé dans le bois du château, la vraisemblance y aurait profit. L'on se souvenait aussi que les toits de Gruyère avaient été enlevés, et l'on admettra que de tels ouragans sont assez rares pour qu'on puisse identifier celui-ci au renseignement du moine [2]. La bourgeoisie décida au XVIe siècle, sous le régime fribourgeois, de maintenir la corde pour sonner le tocsin.

La chapelle refaite manquant de missels, de calices, de luminaires et d'ornements, Louis demanda l'appui et les secours de la Curie. Le 8 mars 1485, une bulle scellée de quatorze cardinaux, sous le pontificat d'Innocent VIII, concéda des indulgences à tous ceux qui, après avoir communié, visiteraient la chapelle à la Saint-Jean-Baptiste, au Vendredi Saint et à la dédicace [3]. La position de l'édifice permettait en effet l'accès jusqu'aux murailles intérieures du château et l'obole des fidèles devait servir à l'entretien des lieux. Serait-ce alors que fut placée sur l'autel la « croix de cristal rem-

---

[1] Sur cet ouvrage que possèdent les musées de Bulle et de Château d'Oex, voir notre opuscule *L'art et l'histoire en Gruyère, Le Musée gruérien*, 1930, p. 66 et ajouter W. J. Meyer, *Wo finden sich Aufgaben über die ersten Schweizer Drucke vor* 1500 ? dans *Festschrift der Schweizer Bibliophilen Gesellschaft*, 1931, pp. 97-127; R. Werner, *Etude sur le Fasciculus temporum*, Château d'Oex, 1937. — Cf. *MDR*, t. XI, p. 121.

[2] Cf. Thorin, pp. 113-114; *MDR*, t. IX, p. 95, n. 1. — Nous réservons à ce propos le souvenir tout à fait indéterminé d'un incendie qui aurait « dévoré une partie du château et d'autres édifices » et qu'Hisely, puis Reichlen, tentent de mettre en relation avec la restauration de Saint-Jean (*MDR*, t. XI, p. 120; F. Reichlen, *Le château de Gruyère, sa construction, FA*, 1909, pl. III). De cet accident, aucune précision ne nous est parvenue.

[3] Cf. *MDR*, t. XI, p. 122; Thorin, p. 112; Dellion, p. 33. La bulle authentique est conservée au château.

plie de reliques » qui se conserve maintenant à la cure [1] ? On l'ignore pour l'instant.

Qu'en advint-il enfin de la chapellenie ? La piété manifeste du comte Louis et de sa femme suffit à démontrer que le poste occupé par Dom Claude Garson fut repourvu. Mais par qui ? Le rôle s'interrompt à peine commencé. Faut-il choisir parmi la demi-douzaine de prêtres qui, à l'époque, se rencontrent à Gruyère ? Aucune objection de principe ne l'empêche. Toutefois il est une vraisemblance qu'en toute franchise l'on n'a pas le droit de négliger. La famille comtale était prolifique ; les cousins mal lotis, les enfants naturels nombreux (résultat de la féodalité bien plutôt que de la dissipation des mœurs) et, sans effrayer personne, plusieurs vivaient à l'aide des modiques prébendes qu'offrait un pays pauvre. La chapelle dynastique, enfin dotée, devenait un bien de famille dont la couronne, qui ne fut jamais d'or, avait le droit de disposer, pour peu que le candidat s'en montrât digne.

Tel était bien Mammert de Gruyère, à ce point doué qu'il devint docteur en droit canon en 1491, prieur commendataire de Broc et curé de Château d'Oex dès 1490. Il avait déjà toute une progéniture à élever, ce qu'il fit avec droiture et conscience, donnant trois de ses fils à l'Eglise. Lui-même ou l'un d'eux aurait-il été chapelain de Saint-Jean ? L'on ne pouvait alors y voir d'infamie [2].

Quoi qu'il en soit, le 31 janvier 1493, Louis de Gruyère, gravement malade, rassemblait auprès de lui son oncle Antoine, son médecin, son maître d'hôtel, son barbier, son valet de chambre, et l'on s'étonne de n'y point compter le chapelain, car Pierre Poncier, son notaire et secrétaire particulier, n'appartient pas au clergé. A l'évidence, le titulaire n'avait pu accourir à temps. Au reste, une ligne du testament a retenu l'attention :

« Nous léguons, disait Louis, à Jean notre bâtard impubère la somme de cent florins d'or, petit poids, qui lui seront assurés jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de dix-huit ans ». Or, le 21 mai 1520, « messire Jean de Gruyère » est qualifié de « nouveau curé de

---

[1] Cf. THORIN, pp. 110-111. Au XIXe siècle, la croix fut transportée dans l'église paroissiale (DELLION, p. 34). F. I. CASTELLA écrivait (*MDR*, t. IX, p. 95, n. 1) : « On conserve sur l'autel, dans un étui, une croix de cristal remplie de reliques, dont l'énumération se voit sur une feuille de parchemin, écrite en caractères gothiques. La tradition veut qu'elle ait été rapportée de la Palestine par un comte de Gruyère. D'autres prétendent que c'est un présent du pape. » Cette œuvre d'art, attribuée au début du XIVe siècle, a été décrite par N. PEISSARD, *La « Belle-Croix » de Gruyère* (*FA*, 1912, pl. IX).

[2] Cf. *MDR*, t. XI, pp. 166-167 ; t. XXIII, p. 127 et suiv.

Gruyère », puis le 23 octobre 1522, de protonotaire apostolique et de curé de Corbières. Il cumulait alors les deux charges et demeura en fonction jusqu'en 1532, époque où il a pour vicaire Dom Girard Verdan. Ce dernier le fut encore, pendant seize ans, de Dom Pierre de Gruyère, fils naturel du comte Jean II (soit Jean Ier de la nouvelle branche de Montsalvan) et qui, à l'avènement de Michel, dernier de la dynastie, étudiait à Paris, puis devint protonotaire apostolique, prieur de Broc, chanoine de Lausanne, vicaire général pour le comté de Gruyère et possesseur de nombreux bénéfices [1]. Comment la chapellenie n'eût-elle pas été confiée, elle aussi, à l'un des jeunes ecclésiastiques de la famille ?

D'ailleurs la zizanie qui affligea la maison comtale dut avoir ses répercussions. Louis décédé, son fils François II le remplace mais disparaît avant d'avoir atteint l'âge viril. Le frère de Louis, François III, ne règne que durant quelques mois, puis ce sera la lutte ouverte entre Hélène, femme du Bourguignon Claude de Vergy et le cousin Jean de Gruyère-Montsalvan. La douairière Claude de Seyssel soutient sa fille et Jean l'emporte de vive force en 1501. Dès lors, les indices concernant la chapelle vont se raréfiant. Les deux comtes Jean sont pris dans la tourmente où se débat leur suzerain de Savoie, la Réforme ne consolidera pas leurs affaires et ce ne sera pas Michel, l'ultime prince, qui les relèvera. MM. de Fribourg le renversent en 1555 et, sans attenter aux pieuses fondations, n'auront pas pour Saint-Jean de Gruyère la même dévotion.

A cet égard l'on ne saurait omettre un acte du 17 mars 1568, publié par le P. Appolinaire [2], où le Lieutenant et Conseil de Fribourg sont appelés, treize ans après l'annexion du comté, à trancher le différend qui opposait « Ven. domp Pierre de Loge nostre amé orateur et chapellain de Gruyère d'une et ven. domp Anthoine Ramel chapellain de Romont, de l'aultre part ». Ce litige portait sur « certaines vignes près de Chillion » [3] que possédaient autrefois « les chapellains de la chapelle Saint-Johan en *nostre* château de Gruyère », en raison des titres de « Saint-Maurice en l'église d'Attalens » annexés à la dite chapelle « par les feu comtes de

---

[1] Cf. *MDR*, t. XI, p. 132; t. XXIII, pp. 124, 560, 574; Thorin, pp. 147-155; Dellion, pp. 73-74.

[2] Dellion, pp. 35-36.

[3] Elles ne doivent pas être confondues avec la vigne dont le comte Antoine attribuait annuellement un muid de vin à la chapellenie de St-Michel (« modum vini supra vineam nostram de Gailliard, sitam in vineto de Gaillard, prope Espesses »). Cf. *MDR*, t. XXII, p. 410.

Gruyère, collateurs des ambes chapelles ». Dom Ramel prétendait que ces vignes revenaient à l'église d'Attalens et avait demandé le fruit à MM. de Fribourg qui, aussi mal informés que lui-même, avaient rendu leur jugement à la manière de Salomon. Mais Dom Pierre ne s'était pas déclaré satisfait et put produire une « lettre d'institution faicte par très rév. Sébastien de Montfalcon, évêque de Lausanne, de la date du VIII de mars 1524 », prouvant les droits de patronage des seigneurs de Gruyère. Comme ils s'en tenaient pour les héritiers, MM. de Fribourg revinrent sur leur décision, remirent Pierre de Loge et ses successeurs en possession formelle, tout en laissant la moitié de l'usufruit à Antoine Ramel sa vie durant.

L'on nous dit encore qu'après la mort du comte Michel, décédé en 1576, dont, semblerait-il, l'on aurait respecté les droits sur les chapelles de Saint-Jean et de Saint-Michel, LL. EE. réunirent en un seul les trois bénéfices, se réservant de les octroyer à un ou à deux prêtres de leur choix. Il est certain d'ailleurs que, sous les derniers comtes, le chapelain avait été gratifié d'une maison à Gruyère, celle peut-être dont Pierre IV avait concédé la cession à Aymon de Vallier. Il lui revenait enfin la dîme de la Motta, sur le territoire de Pringy, pour laquelle également Pierre de Loge, en 1593, eut à se défendre [1].

La situation ne semble pas avoir évolué jusqu'en 1806 où l'Etat qui prétendait toujours se substituer aux comtes fondateurs abandonna le droit de collation au clergé de Gruyère. La chapelle dont s'occupèrent, à leur honneur, deux baillis des XVIIe et XVIIIe siècles, ne fut désaffectée qu'en 1848. Un siècle plus tard, à deux ans près, le 24 juin 1946, fête de Saint-Jean-Baptiste précisément, Son Excellence Mgr François Charrière la rendait au culte, lors d'une émouvante cérémonie. Puisse-t-elle durer autant qu'elle a duré et ne jamais manquer de protecteurs !

---

[1] DELLION, p. 34 et t. I, p. 156; THORIN, pp. 112-115; F. I. Castella, d'après *MDR*, t. IX, p. 95, n. 1. — Pierre de Loge ne mourut donc pas vers 1585, comme le croyait Dellion (*ibid.*, p. 74). Des recherches détermineraient peut-être si la maison appartenant à M. Léonard Murith où reparurent en 1951 des fresques du XVe et du XVIIe siècles ne serait pas la demeure des derniers chapelains, vendue par l'Etat en 1660 à Antoine Gremion. Il n'est pas besoin de dire que nous n'entendons pas établir la nomenclature des bénéficiaires sous l'occupation fribourgeoise.